

## Avis pour la sélection d'un auditeur externe

L'Agence Nationale de la Promotion de la Promotion de la Recherche scientifique, « ANPR », l'Université de Tunis El Manar « UTM », le Centre Technique des Agrumes « CTA » et l'Institut National de Recherche Agronomique de Tunis « INRAT » en leur qualité de partenaires du projet « **PROMETEO** » financé par l'Union européenne dans le cadre du programme de coopération transfrontalière IEV « Italie-Tunisie » 2014-2020 moyennant un contrat de subvention se proposent de lancer une consultation pour l'exécution de la tâche de vérification de dépenses et l'établissement des rapports d'audit sur les dépenses effectuées par chaque partenaire tunisien (ANPR, UTM, CTA et INRAT) durant la période d'exécution du projet qui est de 24 mois à partir de 28/10/2021.

La part budgétaire de chaque partenaire tunisien est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Nom du partenaire tunisien	Part budgétaire dans le projet PROMETEO
<b>ANPR</b>	<b>€ 42 147,24</b>
<b>UTM</b>	<b>€ 393 056,16</b>
<b>CTA</b>	<b>€ 89 506,99</b>
<b>INRAT</b>	<b>€ 119 776,32</b>

Les experts comptables ou les cabinets d'expertise comptable souhaitant déposer leurs candidatures et qui doivent obligatoirement faire partie de la liste annexée à cet avis, sont priés de consulter les Termes de références de sélection d'un auditeur externe qui décrivent des conditions générales et professionnelles d'admission ainsi que les modalités de soumission et méthodologie des dépouillements des offres à travers les liens suivants :

[1-Termes de référence pour la sélection d'un auditeur externe](#)

[2-Liste des auditeurs potentiels des projets financés dans le cadre des programmes](#)

### Offre Financière

Le budget des honoraires alloué ne doit pas dépasser 2% de la part budgétaire de chaque partenaire et donc 2% du total du budget des partenaires tunisiens.

### Procédure de soumission

Les experts comptables ou les cabinets d'expertise comptable peuvent déposer leurs dossiers de candidature sous plis fermés au plus tard le **04 Novembre 2022** par voie postale ou bien directement au bureau d'ordre de l'ANPR sis à Rue Danton & Chaaben Bhourri N°11, Lafayette, Tunis B.P 177, Tunis Belvédère 1002, et portant la mention suivante :

**APPEL A CANDIDATURE POUR LA SÉLECTION D'UN AUDITEUR EXTERNE  
POUR LA VÉRIFICATION DES DÉPENSES DU PROJET PROMETEO  
« A ne pas ouvrir»**

L'expert-comptable ou le cabinet d'expertise comptable sélectionné sera appelé à signer avec chaque partenaire tunisien (ANPR, UTM, CTA et INRAT) un contrat décrivant les procédures d'exécution de la tâche de vérification des dépenses, les échéances des rapports d'audit, ainsi que les modalités de paiement des honoraires.